



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 23 Avril 2026

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date de l'affichage : 17 avril 2026

L'an **deux mil vingt-six** et le **vingt-trois avril**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur JOUSSERAND Emilien, Maire.**

Présents : Mesdames et Messieurs BACCONIN Sylvain, BARBIER-SEGOUIN Anouk, BAROU Olivier, BELAMRI Lakhdar, BLANCHON Bérengère, CHAMI Martine, DECHANDON Jean-Francois, FAISANDIER Lydie, FUCHER-DEAN Marie-Laure, MALEYSSON Pauline, REY Sylvain, ROMEYER Séverine, TOURON Baptiste, VASSAL Patrick.
Formant la majorité des membres en exercice.

FUCHER-DEAN Marie-Laure a été désigné(e) comme **secrétaire de séance.**

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5 ;
- le Code de la commande publique ;
- l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

Considérant :

Que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée ;

Qu'il convient de procéder à la désignation de ses membres à la suite du renouvellement du Conseil municipal ;

Que cette désignation doit respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Composition de la CAO

La Commission d'Appel d'Offres est composée :

- du Maire ou de son représentant, président ;
- de membres titulaires et suppléants élus en son sein par le Conseil municipal.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants :

- 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Article 2 : Modalités de désignation

Les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.



Article 3 : Résultats de l'élection

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires :

- Lakhdar BELAMRI
- Séverine ROMEYER
- Patrick VASSAL

Membres suppléants :

- Sylvain BACCONIN
- Sylvain REY
- Jean-François DECHANDON

Article 4 : Durée du mandat

Les membres de la CAO sont élus pour la durée du mandat du Conseil municipal.

Article 5 : Autorisation de signature

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces, actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : Publicité

La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 23 Avril 2026.

Le Maire
JOUSSERAND Emilien



Secrétaire de séance
FUCHER-DEAN Marie-Laure